

La marque Tourisme & Handicap



C'est quoi ?

• En 2001, le secrétariat d'État au Tourisme a lancé la marque nationale « Tourisme et Handicap ». Cette marque, destinée à la clientèle en situation de handicap, a pour objectif d'apporter une information fiable, descriptive et objective sur l'accessibilité des lieux de vacances et de loisirs. La marque tient compte des quatre types de handicaps (auditif, mental, moteur et visuel) et développe une offre touristique adaptée et intégrée à l'offre généraliste.



• La marque, attribuée pour 5 ans, peut être accordée pour 2, 3 ou 4 handicaps.

Pour qui ?

- La marque concerne tous les types de structures touristiques publiques et privées :
 - > Offices de tourisme.
 - > Hébergements (hôtels, campings, chambres d'hôtes, meublés de tourisme, villages de vacances...).
 - > Restaurants.
 - > Sites de loisirs et touristiques (jardins, musées...).

Les avantages

- **Une garantie pour les touristes souffrant d'une ou plusieurs déficiences** : le logo, apposé à l'entrée des sites, établissements et équipements touristiques et sur tous supports de promotion (brochures et sites internet) les renseigne sur leur accessibilité grâce à quatre pictogrammes.
- **Un avantage concurrentiel pour les professionnels du tourisme** : il met en exergue leurs efforts et les positionne comme acteurs et ambassadeurs en matière d'accueil et d'accessibilité en faveur des clientèles en situation de handicap françaises et internationales, qu'ils souhaitent ainsi recevoir.



Comment ça marche ?

• **La qualification Tourisme & Handicap est volontaire**

La demande de marque doit être faite auprès de Charente Tourisme où quatre évaluatrices ont été formées pour aider le propriétaire de la structure dans ses démarches et le conseiller pour mener à bien son projet.

La procédure

- Solliciter une évaluatrice Tourisme & Handicap de Charente Tourisme.
- Charente Tourisme effectue une visite à l'aide d'un cahier des charges et la grille d'évaluation spécifiques pour chaque structure (hébergements, restaurants, sites, loisirs...) précisant l'ensemble des critères.

Certains sont indispensables et obligatoires, d'autres conseillés ou recommandés dans le cadre de cette démarche qualité.

- C'est la commission nationale de l'Association Tourisme et Handicap qui délivre la marque, attribué pour 5 ans.



© Charente Tourisme

Le coût ?

La qualification Tourisme & Handicap est une démarche gratuite.



Vos contacts à Charente Tourisme

Marie-Elodie BUGEON
m.e.bugeon@lacharente.com
 05 45 69 00 79
 (suivi des porteurs de projet)

Laurence POURAGEAUD
l.pourageaud@lacharente.com
 05 45 69 40 58
 (labellisation)

Nicolas LEMEUNIER
n.lemeunier@lacharente.com
 05 45 69 04 83
 (labellisation)

Catherine CHAILLIER
c.chaillier@lacharente.com
 05 45 69 48 65
 (labellisation)

Charente Tourisme, c'est

Une association loi 1901 créée à l'initiative du Conseil Général et qui exerce ses missions conformément aux dispositions du code du tourisme.

Art. L. 132-4 : Le Conseil général confie tout ou partie de la mise en œuvre de la politique du tourisme du département au comité départemental du tourisme qui contribue notamment à assurer l'élaboration, la promotion et la commercialisation de produits touristiques en collaboration avec les professionnels, les organismes et toute structure locale intéressés à l'échelon départemental et communal.

- **4 grandes missions**
 - Fédérer l'ensemble des acteurs du tourisme
 - Accompagner les porteurs de projet
 - Promouvoir la Charente au niveau national
 - Concevoir et mettre en marché des produits touristiques, pour groupes et individuels.
- **3 pôles de compétence**
 - Administration
 - Communication
 - Ingénierie / Commercialisation
- **Des experts à votre service**